

Date: 23.05.2015

**Tribune
de Genève**

Tribune de Genève
1211 Genève 11
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

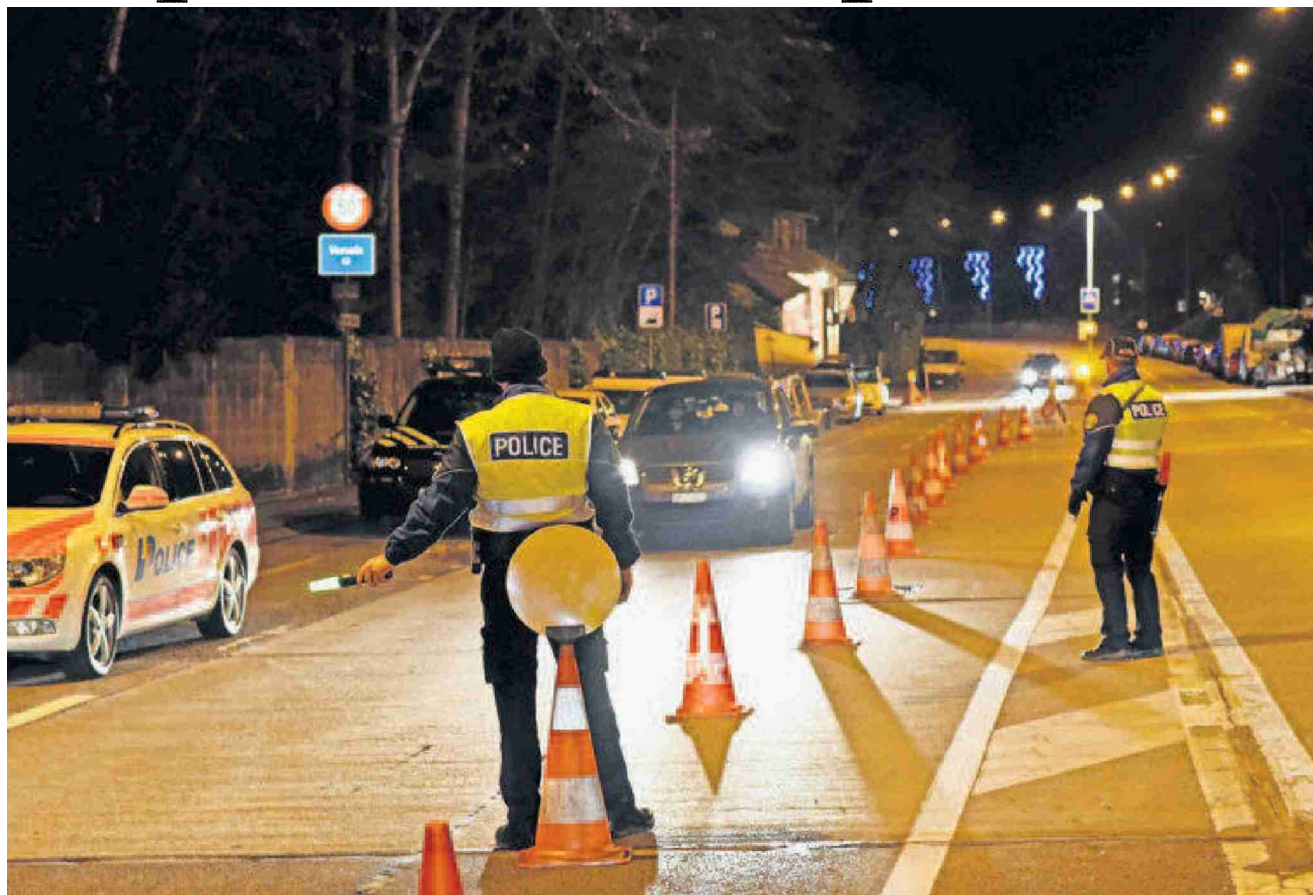
Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 43'860
Parution: 6x/semaine



N° de thème: 314.013
N° d'abonnement: 1096667
Page: 10
Surface: 87'813 mm²

Enquête

La police enregistre mille disparitions chaque année



En 2014, la police genevoise a enregistré 968 avis de disparition. LAURENT GUIRAUD

ARGUS 
MEDIENBEOBACHTUNG

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 58051971
Coupure Page: 1/4



L'an passé, 968 avis de disparition ont été signalés à la police genevoise. Quelques cas sont graves. Comment estimer l'urgence?

Laure Gabus

«Mon fils de 14 ans, élève au collège X., a disparu ce mardi 21 avril aux environs de 21 h à Meyrin.» Dans la nuit du 21 avril, cet avis de recherche a été partagé plus de 6000 fois sur Facebook. Le lendemain, un commentaire indiquait que l'adolescent était réapparu sain et sauf, mais sa photo circulait toujours sur le réseau social. Quelques semaines plus tôt, une autre publication Facebook indiquait la disparition d'une jeune femme de 16 ans à Carouge. Celle-ci est réapparue une semaine plus tard, mais entre-temps l'annonce virtuelle avait là aussi été partagée des milliers de fois. Des clics de solidarité dont les internautes ne mesurent pas toujours la portée (*lire ci-contre*).

«Si on nous dit que la situation est bizarre et qu'il n'y a pas l'indice d'une fugue, il est possible de passer au degré d'alerte supérieur»

Eric Grandjean Police genevoise

Ces deux adolescents ne sont pas les seuls à avoir inquiété leurs proches. En 2014, la police genevoise a enregistré 968 avis de disparition. Treize uniquement ont fait l'objet d'une transmission aux médias «à la demande ou avec l'accord de la famille», précise Eric Grandjean, son porte-parole.

Sur ces 968 cas, 18 sont «encore actifs». C'est-à-dire? «La majorité sont des gens recherchés au niveau pénal, continue le porte-parole de la police. Près de cinq cas sont des personnes qui avaient l'intention de se suicider et dont on n'a pas forcément retrouvé le corps et deux sont des cas d'enlèvement par un parent d'origine étrangère.» Près d'une disparition sur cent est donc alarmante. Mais comment évaluer l'urgence?

Alerte que pour mineurs

Jusqu'à 18 ans, de nombreuses disparitions sont en réalité des cas de fugues. Aucune statistique officielle n'existe, mais l'association Missing Children avance le chiffre de 25 000 fugues chaque année en Suisse. Comment en être sûr? «Dès que l'annonce est faite, la Brigade des mineurs prend contact avec la famille ou les proches sans délai et investigue avec eux pour établir si la personne est en danger ou non, poursuit Eric Grandjean. Des recherches sont immédiatement entreprises et si on nous dit clairement que la situation est bizarre et qu'il n'y a pas l'indice d'une fugue, il est possible de passer au degré d'alerte supérieur.»

A ce stade, en Suisse, il n'existe que l'alerte enlèvement de mineurs (*ci-après: alerte enlèvement*). Ce dispositif, instauré en 2010, envoie des avis de recherche immédiats aux polices cantonales et frontalières, aux compagnies de transports et aux médias, notamment. Il s'est révélé efficace dans d'autres pays mais n'a encore jamais été utilisé en Suisse. Celui-ci ne peut en effet être déclenché que si l'enlèvement a été concrètement établi, qu'une mise en danger est sérieusement supposée et qu'il y a suffisamment d'informations pour localiser la vic-

time (*lire les conditions détaillées ci-contre*). Est-ce trop restrictif? «Il y a toujours un risque, admet le porte-parole de la police. Mais on ne peut pas lancer une alerte à chaque fois qu'on reçoit un avis de disparition, sinon la population ne réagirait plus.»

Enlèvement par un parent

Un cas fait débat: l'enlèvement d'enfant par l'un de ses parents. Le porte-parole de la police genevoise assure que «l'alerte enlèvement peut être déclenché si un cas implique un parent». Elle ne l'a pourtant pas été pour les deux cas genevois enregistrés en 2014.

Alessio Chimoli, directeur de Missing Children Suisse, estime qu'entre 200 à 300 enfants sont enlevés chaque année par un parent en Suisse et regrette qu'aucune alerte enlèvement n'ait été déclenchée «à cause du flou juridique entourant ces cas-là». Son association fondée par la mère des jumelles Alessia et Livia, enlevées par leur père en 2011, plaide «pour un élargissement des critères de l'alerte» voire sa transformation en «alerte disparition». Le conseiller aux Etats vaudois Luc Recordon soutient leur démarche et a déposé un postulat dans ce sens l'an passé. Il a été adopté par le parlement contre la recommandation du Conseil fédéral en juin, qui a désormais l'obligation de revenir avec un rapport.

«Nous avons l'espoir que la Confédération comprenne le besoin de mettre en place un instrument ayant un caractère moins exceptionnel que l'alerte enlèvement afin d'intégrer l'enlèvement par un membre de la famille», explique le politicien. Alessio Chimoli donne ici les Etats-Unis en exemple: «Là-bas, l'alerte enlèvement inclut les enlèvements par un parent et ils représentent 50% des cas.»



Tribune de Genève
1211 Genève 11
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 43'860
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 314.013
N° d'abonnement: 1096667
Page: 10
Surface: 87'813 mm²

L'adulte peut disparaître

Dès que la personne est majeure, les règles changent. «Car les adultes ont le droit de disparaître, explique Eric Grandjean, porte-parole de la police. S'il y a une suspicion d'enlèvement, on va faire une recherche et diffuser un avis sur nos ondes et aux douanes mais pas forcément appeler à la participation du public.» Un exemple récent? Le porte-parole se souvient du cas d'un homme âgé et atteint de l'alzheimer qui était sorti de son EMS en plein hiver. «L'alerte a été donnée et il a été retrouvé en quinze minutes», se félicite Eric Grandjean.

Dans sa campagne Tous pour un lancée l'an dernier, l'association Missing Children prônait l'élargissement de l'alerte enlèvement aux jeunes adultes. Car «en cas de disparition chaque minute compte», rappelle Alessio Chimoli.

L'alerte enlèvement de mineurs

Les trois conditions suivantes doivent être cumulativement remplies pour déclencher une alerte enlèvement de mineurs:

1. Il a concrètement été établi qu'une personne mineure a été enlevée ou il y a une suspicion justifiée d'un tel enlèvement.
2. Il y a lieu de supposer que la personne enlevée est sérieusement mise en danger dans son

intégrité physique, sexuelle ou psychique.

3. Il y a suffisamment d'informations fiables laissant présumer une localisation des auteurs et/ou de la victime suite au déclenchement de l'alarme. Depuis sa mise en service en 2010, l'alerte enlèvement n'a jamais été déclenchée en Suisse.

L.G.

Facebook, ce nouveau lanceur d'alertes

● Lorsque les jumelles Alessia et Livia ont disparu le 30 janvier 2011, «les réseaux sociaux ont donné l'alerte plus rapidement que la police», souligne Alessio Chimoli, directeur de Missing Children Suisse. Pour lui, «il y a des situations où Facebook est le meilleur outil pour les familles qui veulent faire rechercher leur proche».

«Les réseaux sociaux peuvent être une aide, admet Eric Grandjean, porte-parole de la police genevoise, mais aussi un handicap sérieux suivant par qui la personne a été enlevée.» Et de donner l'exemple fictif d'un malade qui, paniqué à la vue d'un avis, déciderait de se débarrasser de sa victime. «Mais cela peut aussi être une prise de conscience terrible», tempère Alessio Chimoli.

Le porte-parole de la police met également en garde contre le risque de faux avis, contre ceux qui ne sont plus d'actualité depuis longtemps et contre le partage sans vérification. «Il y a souvent des cas où la famille regrette d'avoir publié quelque chose sur Facebook, parce qu'il y a des informations qui reviennent et rappellent cet événement», termine Eric Grandjean.

Un avis sur Facebook peut

donc améliorer ou empirer la situation. Que faire?

«Pour moi, il serait dommage de se passer des réseaux sociaux en cas de disparition, qui ont un potentiel énorme dans ces situations», estime Stéphane Koch, conseil en stratégie digitale et expert en réseaux sociaux, conscient des problèmes cités plus hauts.

Ce dernier prône «la création d'une plate-forme romande regroupant tous les avis de disparition, mais également un statut indiquant si la personne a été retrouvée ou non». A l'heure des réseaux sociaux, un tel outil permettrait aux internautes de juger de la crédibilité et de l'actualité d'un avis circulant sur Facebook avant de le partager.

Qui pourrait s'en occuper? «C'est toujours une question d'argent, mais on peut imaginer que la police ou une association reconnue s'en charge, continue Stéphane Koch. Un partenariat public-privé s'est vu dans d'autres domaines comme la cybercriminalité, alors pourquoi pas dans celui-là?»

L'association Missing Children Suisse joue déjà partiellement ce rôle. Sur sa page Facebook, elle poste des avis de disparition, puis s'assure qu'ils sont «entièrement retirés»

Date: 23.05.2015

**Tribune
de Genève**



Tribune de Genève
1211 Genève 11
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 43'860
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 314.013
N° d'abonnement: 1096667
Page: 10
Surface: 87'813 mm²

lorsqu'un enfant est retrouvé.
Elle en a publié plus de 150 en
trois ans.

La plupart des polices
cantonales de Suisse ont
également des pages Facebook
où elles publient, parfois et entre
beaucoup d'autres informations,
des avis de disparition. Quatre
d'entre eux, datant de 2013 et
2014, figurent encore sur la page
de la police genevoise. **L.G.**